



**COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 28 MARS 2018**

**DÉLIBÉRATION N° 2018-34**

**FINANCES**

**11 - Affectation des résultats de l'année 2017 - budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 22 mars 2018, s'est réuni Rue de l'Eau et des Enfants, à BONNEUIL-EN-FRANCE, dans la salle de conférence, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES.

**Date de la convocation :** le 22 mars 2018,

**Nombre de délégués en exercice :** 70

**Président de séance :** Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

**Secrétaire de séance :** David DUPUTEL - Délégué Titulaire de la Commune de SAINT-WITZ

**Présents : 42**

Mathieu DOMAN (Commune d'ARNOUVILLE), Gilles MENAT (Commune de BAILLET- EN-FRANCE), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune d'ÉZANVILLE), Sylvain MAURAY (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MOISSELLES), Christian ISARD (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MONTMORENCY), James DEBAISIEUX et Bernard DE WAELE (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de PISCOP), Marc LEBRETON (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Marcel BOYER (Commune d'ÉCOUEN), Luc VILLERMIN (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS et Symphon NDALA (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES), Jean-Claude BARRUET et Stéphane BECQUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Robert DESACHY (Commune de LE MESNIL-AUBRY), Geneviève BENARD-RAISIN et Jean-Pierre LARIDAN (Commune de MONTSOULT), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Alain SORTAIS et Jean-Paul LEFEBVRE (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE), Bernard VERMEULEN (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Antoine ESPIASSE (Commune de SARCELLES), Gérard SAINTE BEUVE et Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Commune de VILLIERS-LE-BEL).

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents et représentés : 4**

Jean-Pierre DAUX (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MONTMORENCY) a donné pouvoir à Christian ISARD (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MONTMORENCY), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MOISSELLES) a donné pouvoir à Sylvain MAURAY (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MOISSELLES), Alain CLAUDE (Commune de LOUVRES) a donné pouvoir à Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES), Richard ZADROS (Commune de SAINT-WITZ) a donné pouvoir à David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND) a donné pouvoir à Gérard SAINTE BEUVE (Commune de LE THILLAY)

**Présents sans droit de vote : 1**

Louis LE PIERRE (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de SAINT-WITZ)

Accusé de réception en préfecture  
095-200049310-20180328-2018-34-BF  
Date de transmission : 06/04/2018  
Date de réception préfecture : 06/04/2018

## FINANCES

### 11 - Affectation des résultats de l'année 2017 - budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

L'instruction M.49 implique que le résultat excédentaire de la section d'exploitation soit affecté en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte de ses restes à réaliser.

Les résultats de l'exercice 2017 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

	Exploitation	Investissement	Total
Recettes	17 772 707,14 €	9 887 486,04 €	27 660 193,18 €
Dépenses	13 856 066,97 €	8 859 834,48 €	22 715 901,45 €
Résultat de l'exercice	3 916 640,17 €	1 027 651,56 €	4 944 291,73 €
Résultat antérieur	1 139 473,06 €	22 882 245,84 €	24 021 718,90 €
Résultat total	5 056 113,23 €	23 909 897,40 €	28 966 010,63 €

Restes à réaliser	
Recettes	445 814,43 €
Dépenses	2 047 642,93 €
Solde	-1 601 828,50 €



Besoin de financement actuel

0,00 €

L'exécution de l'exercice 2017 ne fait pas apparaître actuellement de besoin de financement.

#### CECI EXPOSÉ

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire codificatrice applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2018,

**Considérant** que le compte administratif du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'exercice 2017 laisse apparaître en section d'exploitation un excédent cumulé de 5 056 113,23 €,

**Considérant** que le compte administratif du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'exercice 2017 laisse apparaître en section d'investissement un excédent cumulé de 23 909 897,40 €

**Considérant** le résultat déficitaire des restes à réaliser de 1 601 828,50 €,

**Considérant** qu'il n'existe pas de besoin de financement,

## FINANCES

### 11 - Affectation des résultats de l'année 2017 - budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées

#### LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Reporte** en section d'investissement en recette au 001 « résultat d'investissement reporté », 23 909 897,40 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement,
- 2- **Reporte** en section d'exploitation en recette au 002 « résultat d'exploitation reporté », 5 056 113,23 € correspondant au résultat cumulé de la section d'exploitation,
- 3- **Et donne** tous pouvoirs au Président pour cette affectation de résultats.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 28 mars 2018

Guy MESSAGER,



Président du Syndicat,  
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 06/04/18  
Affichée le : 20/04/18  
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.